

Orientation

I-16

CLAP

FICHE N°X195

Version : 1

Directive 2014/68/UE

Accepté par le GTP : 15/03/2016

Accepté par le CLAP : 15/03/2016

Référence Directive : Article 5 § 1 & 2

Annexe III –
Module A, A2,
C2, D, D1, E,

Annexe IV –
Module E1, F,
G, H, H1

Sujet : Divers – Déclaration de conformité UE

Question : Un équipement sous pression ou un ensemble marqué CE doit-il être fourni avec une déclaration UE de conformité lorsqu'il est mis sur le marché ?

Réponse :

Le fabricant d'un équipement sous pression ou d'un ensemble marqué CE doit savoir que la déclaration UE de conformité doit être mise à la disposition des autorités nationales sur demande. Sinon, la présomption de conformité est mise en doute. Pour cette raison, le fabricant ou son représentant autorisé établi dans la Communauté doit établir une déclaration UE de conformité écrite et en conserver une copie pendant une période de dix ans après que le dernier équipement sous pression ait été fabriqué.

Cependant, l'article 5 paragraphe 1 impose que les États membres autorisent la libre circulation des équipements sous pression et des ensembles conformes à la DESP et portant le marquage CE, mais il n'y a pas d'exigence dans la DESP que la déclaration UE de conformité soit obligatoirement fournie avec l'équipement sous pression ou l'ensemble afin de se conformer à la DESP.

En outre, le fabricant doit savoir que la déclaration UE de conformité est un document utile pour le distributeur ou l'utilisateur, car il est un résumé de la conception, de la fabrication et de l'évaluation de conformité.

Le fabricant doit également savoir que certains États membres imposent que la déclaration de conformité soit disponible chez l'utilisateur lors de la mise en service ainsi que pour les inspections en service des équipements sous pression.

Le fabricant doit également savoir que la déclaration UE de conformité est un document essentiel pour le fabricant d'un ensemble dans lequel un équipement sous pression marqué CE doit être intégré.

Il est donc fortement recommandé de fournir avec le produit, la déclaration UE de conformité pour tous les produits qui sont destinés à être mis en service en tant que tels.

Note : La déclaration UE de conformité ne doit pas nécessairement être un document séparé ; elle peut être incluse dans la notice d'instructions.

2020/01/04